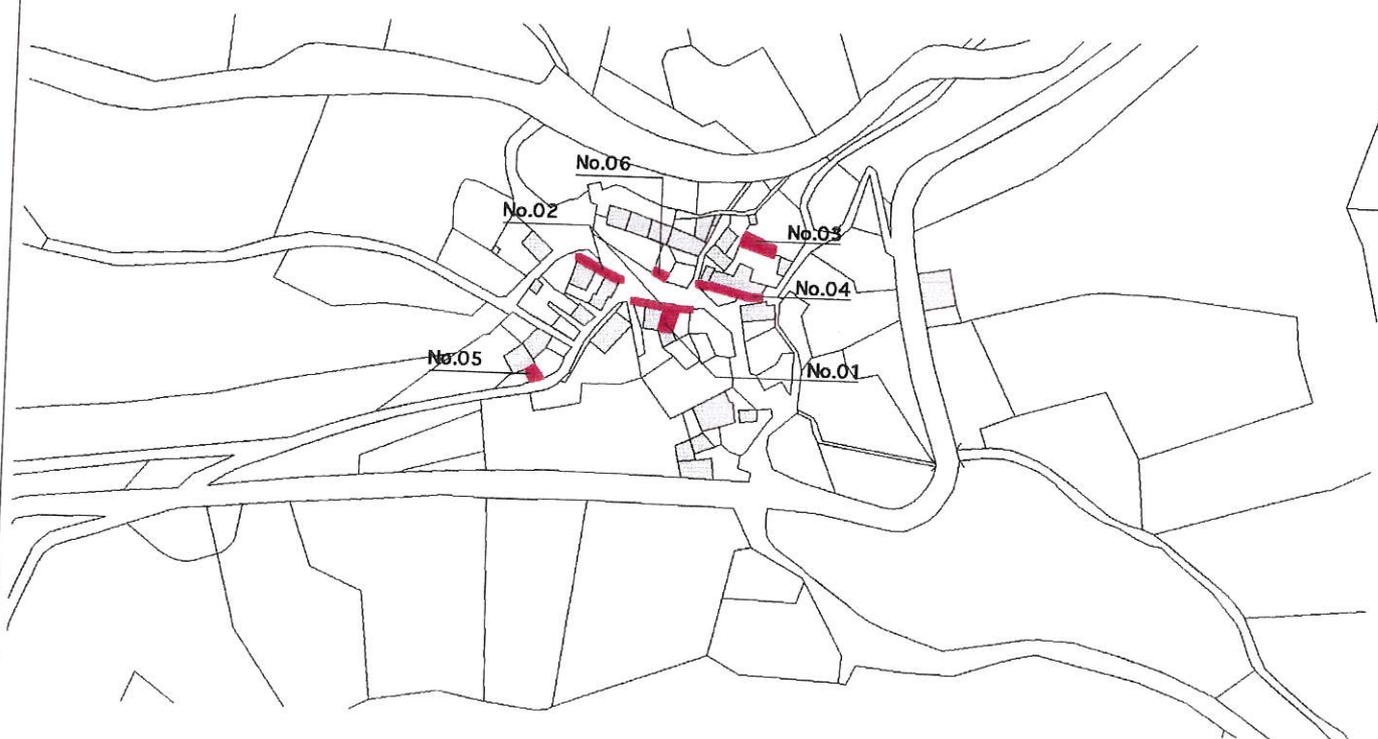


Numéro Fiches	HAMEAU	Type	Titre	Localisation	Parcelles
No.01	NOZIERES	Edifice	Ancien four à pain	Rue principale	231
No.02	NOZIERES	Ensemble	Ensemble de bâtiments	Rue principale	244, 242, 1723, 231, 229
No.03	NOZIERES	Elément	Aire à battre	-	215
No.04	NOZIERES	Ensemble	Ensemble de Maisons	Rue principale	214
No.05	NOZIERES	Elément	Aire à battre	Entrée	1712
No.06	NOZIERES	Elément	Porche & Aire à battre	Rue principale	1718





**ANCIEN FOUR À PAIN**

Ancien four à pain du hameau, édifice de forme rectangulaire sur deux niveaux, couvert d'ardoises et présentant un clocheton sur le pignon d'entrée. Le rez-de-chaussée ouvert sur la rue abrite le four.

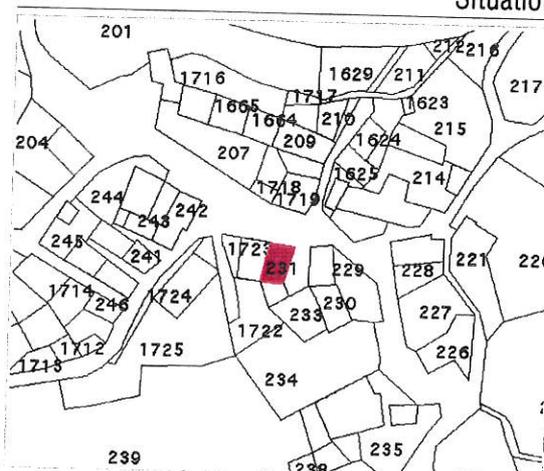
Le bâtiment est un des éléments constitutifs de la séquence architecturale fiche No.02.

**Prescriptions -  
Conservation - Restauration**

Le bâtiment sera conservé dans son intégrité de volume comme de matières (parements, toitures ...).

**NOZIERES - Rue principale**

Situation



Parcelles : N° 231

COMMUNE D'ISPAGNAC - Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

REGLEMENT - Avril 2005  
D'ARTIGUES - DONJERKOVIC Architectes DPLG-DCESHCA

Dossier Informatique : Ispagnac - Ispagnac-Reglement - ISP-RG-Fiches-Nozières





## ENSEMBLE DE BATIMENTS

Séquence architecturale constituée par quatre édifices de taille semblable présentant des pignons quasi aveugles sur la rue principale de Nozières. La séquence s'achève dans le sens de la montée sur un cinquième élément en ruine.

Nota : L'ancien four à pain, parcelle n° 231, fait l'objet d'une fiche «Edifices» No.01.

### Prescriptions -

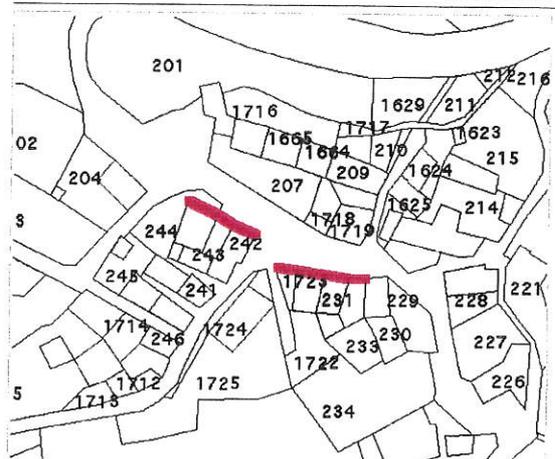
Conservation - Restauration - Compléments

Les façades devront être restaurées en conservant le caractère et la géométrie des lieux (surélévations interdites, percement sur les pignons à limiter).

L'intervention sur la parcelle n° 229 actuellement en ruine devra se faire dans le respect de la volumétrie définie par cette séquence.

## NOZIERES - Rue principale

Situation



Parcelles : N° 244, 242, 1723, 231 & 229

COMMUNE D'ISPAGNAC - Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

REGLEMENT - Avril 2005  
D'ARTIGUES - DONJERKOVIC Architectes DPLG-DCESHOMA

Dossier informatique : Ispagnac - Ispagnac-Reglement - ISP-RG-Fiches-Nozières





**AIRE A BATTRE**

Elément caractéristique des usages agricoles régionaux, cette aire couverte présente un bel arc appareillé en plein cintre.

La couverture d'origine en ardoise est remplacée par un ensemble de plaques ondulées.

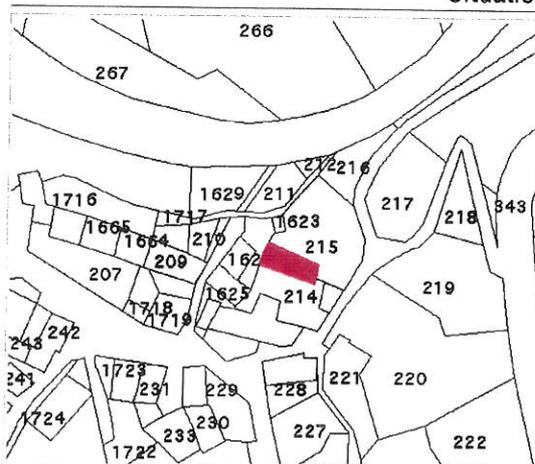
**Prescriptions -**

Conservation - Restauration

L'élément devra être restauré dans son intégralité, et la toiture en ardoise restituée.

**NOZIERES**

Situation



Parcelles : N° 215

COMMUNE D'ISPAGNAC - Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

REGLEMENT - Avril 2005  
D'ARTIGUES - DONJERKOVIC Architectes DPLG-DCESHMA

Dossier informatique : Ispagnac - Ispagnac-Reglement - ISP-RG-Fiches-Nozières



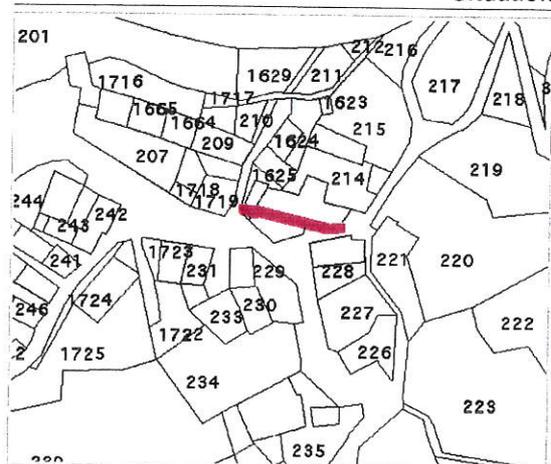


**ENSEMBLE DE MAISONS**

Ensemble actuellement désaffecté (Juin 2005) présentant une volumétrie très longue avec un retour en pignon.

**NOZIERES - Rue principale**

Situation



Parcelles : N° 214

**Prescriptions -**

Conservation - Restauration

En cas de restauration, on veillera à maintenir la volumétrie et les matériaux existants. Les ouvertures à créer devront respecter les proportions et dispositions existantes.





**AIRE A BATTRE**

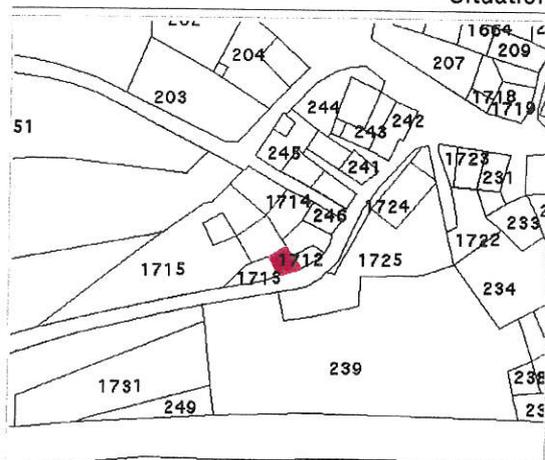
Aire à battre à l'entrée du hameau récemment restaurée.

**NOZIERES - Entrée**

**Prescriptions -  
Conservation**

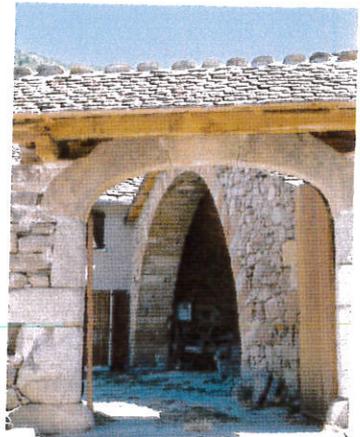
L'élément devra être maintenu dans son intégralité.

Situation



Parcelles : N° 1712





**PORCHE & AIRE A BATTRE**

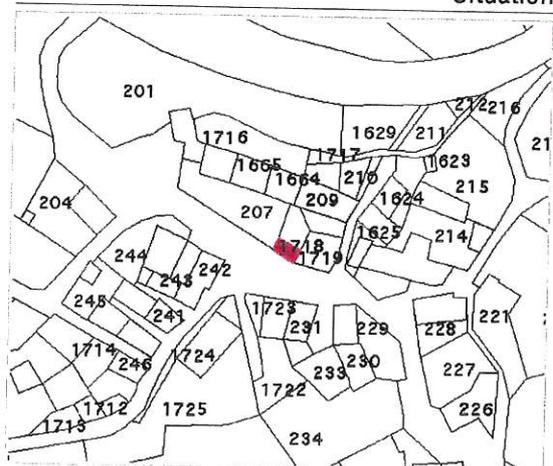
Porche ouvrant sur une courette dans l'axe d'entrée du hameau. L'aire à battre ouvrant sur la courette répond par sa courbe plein cintre à l'arc en anse de panier du porche.

**Prescriptions -  
Conservation**

Les éléments seront conservés dans leur intégrité et leur dispositif d'origine.

**NOZIERES - Rue Principale**

Situation



Parcelles : N° 1718

